

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 07 juin 2021 ouverte à 20h45
Convocation remise le 26 mai 2021

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Constance COUTURE, Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Nathalie WOLFF

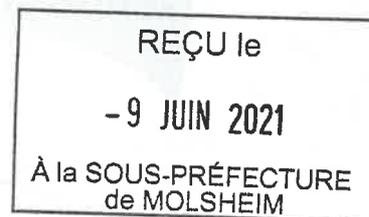
MM. Frédéric BASTIAN, Jean DREYFUSS, Jean-Renaud KLEIN, Arnaud MERLIN, Cyrille MEYER, Nathan MULLER, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, David WETTERWALD

Membres absents excusés : Heike ROTHGERBER

Membres absents non excusés : -

Délégations de pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Jean-Renaud KLEIN



19 heures :

- **Intervention de M. Thierry CARBIENER, Conseiller Départemental et Mme Valentine FRITSCH Adjointe à la mairie de Dettwiller, en vue des prochaines élections de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace)**

19 heures 30 :

- **Evelyne Gauthier – CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) Architecte-Urbaniste – chargée de mission**
- **Emilie Hamm – CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) Chef de projet habitat – service Habitat et Développement**
- **Jean-François VAUDEVILLE – DRAC ABF (Direction Régionale des Affaires Culturelles – Architecte des Bâtiments de France) Architecte D.E. – Architecte des Bâtiments de France**

ORDRE DU JOUR

M. Le Maire souhaite ajouter un point supplémentaire :

OBJET 9 : Recrutement d'un agent saisonnier

OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021

OBJET 2 : URBANISME ET RETOUR DE LA SOUS-COMMISSION "STATIONNEMENT"

OBJET 3 : ADHESION A L'AFUL LES ACACIAS

OBJET 4 : FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE > 36KVA ET SERVICES INCLUS – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOSSIG ET DU VIGNOBLE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

OBJET 5 : ATTRIBUTIONS N° DE RUE

OBJET 6 : DESIGNATION D'UN MANDATAIRE POUR LA DEMANDE DE TRAVAUX FAITE PAR M. LE MAIRE EN SON NOM PERSONNEL

OBJET 7 : CONTRAT DE PRET - FINANCEMENT TRAVAUX RUE PRINCIPALE -Phase II

OBJET 8 : ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES JUIN 2021 : ORGANISATION ET PLANNING

DIVERS :

- Vitesse
- Aménagement (fleurissement) de la rue Principale
-
-

OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le compte rendu de la séance du 03 mai 2021.

OBJET 2 : URBANISME ET RETOUR DE LA SOUS-COMMISSION "STATIONNEMENT"

La commission urbanisme s'est réunie le 31.05.2021 : le compte-rendu a été transmis aux membres du Conseil Municipal pour information.

La SOUS-COMMISSION « STATIONNEMENT » a évoqué les problèmes de stationnement au sein du village (cf. compte-rendu Commission Urbanisme).

L'ensemble des membres du Conseil Municipal adopte à l'**unanimité** le compte-rendu de la Commission Urbanisme.

OBJET 3 : ADHESION A L'AFUL LES ACACIAS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'association foncière urbaine libre LES ACACIAS ayant pour objet :
« Le remembrement amiable de l'ensemble des parcelles ci-dessus désignées et la modification corrélative de l'assiette des droits de propriété, des charges et des servitudes y attachées, suivant le projet établi par le Cabinet Claude ANDRES, et la réattribution des nouvelles parcelles aux propriétaires respectifs ;
 - la création de parcelles destinées notamment à la construction de maisons individuelles ;
 - la propriété, la gestion, l'administration et l'entretien :
 - * de tous les ouvrages assurant la desserte et l'équipement commun à tous les immeubles dépendant du lotissement ou à certains d'entre eux ;
 - * des espaces libres, des terrains de jeux, des espaces verts ;
 - * des équipements et ouvrages d'intérêt commun ;
 - la création de tous éléments d'équipement nouveaux ;
 - la constitution, d'un dossier de permis d'aménager, le dépôt du permis d'aménager conformément au plan susvisé en vue de l'opération de remembrement amiable sur la Commune de TRAENHEIM et généralement l'obtention de toutes autorisations administratives et arrêtés de lotissement ;
 - l'établissement d'un cahier des charges et d'un règlement au lotissement à constituer éventuellement ainsi que le contrôle de l'application dudit règlement et dudit cahier des charges ;
 - l'exercice de toutes actions afférentes audit contrôle ainsi qu'aux ouvrages et équipement ;
 - la gestion et la police desdits biens communs nécessaires ou utiles pour la bonne jouissance des propriétaires, dès leur mise en service et la conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'association ;
 - l'établissement de servitudes temporaires ou perpétuelles ;
 - la répartition des dépenses entre les membres de l'association foncière, en fonction des surfaces attribuées par le remembrement amiable ;
 - le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses ;
 - la conclusion des contrats d'assurance ;
 - la création de voies par abandon du terrain nécessaire par les propriétaires associés ;
 - la cession moyennant l'euro symbolique à la Commune de TRAENHEIM des voies privées qui seront classées dans le domaine public après conclusion d'une convention de rétrocession de ses ouvrages et après réception par la Commune de manière contradictoire ;
 - la construction des voiries et réseaux divers ;
 - l'administration, la gestion et la police des ouvrages et des voies servant à la desserte des immeubles compris dans l'ensemble immobilier sus désigné ;
 - et de manière générale toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets ci-dessus définis, notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts ».
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les statuts, selon acte à recevoir par Mes Mathias GIROUD ou Olivier SCHNEIDER, notaires associés à Wasselonne.

OBJET 4 : FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE > 36KVA ET SERVICES INCLUS – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOSSIG ET DU VIGNOLE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire expose :

La loi « NOME » Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie du 7 Décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité > 36Kva au 31 Décembre 2015.

Sont concernés par ce dispositif les clients ayant un ou plusieurs sites dont la puissance souscrite pour le contrat d'électricité est supérieure à 36Kva

S'agissant de TRAENHEIM, un site est recensé :

Cette nouvelle tarification est désormais soumise aux règles de la commande publique.

Considérant que certaines communes sont également concernées par ce dispositif, la communauté de communes propose de constituer un groupement de commandes tel que défini aux articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique afin de coordonner et regrouper la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour notamment obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement.

Ce groupement de commandes permettra de choisir le même prestataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi « NOME » Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie du 7 Décembre 2010 qui prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité > 36Kva au 31 Décembre 2015,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2113-6 à L 2113-8 relatifs au groupement de commandes,

CONSIDERANT que la communauté de communes propose aux communes concernées de constituer un groupement de commandes et ainsi mutualiser la fourniture et l'acheminement d'électricité,

CONSIDERANT que la commune est également concernée par ce dispositif,

OUI l'exposé de Madame / Monsieur le Maire / Monsieur le Président, et les explications fournies,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE D'ADHERER au groupement de commandes de la Communauté de Communes Mossig Vignoble,

ENTEND que la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble sera coordonnateur du groupement de commandes et à ce titre elle est chargée :

- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation,
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres,
- de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des dispositions des articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique et de désigner le fournisseur, (de l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la notification du marché)
- de signer le marché et de le notifier ; chaque membre du groupement exécutera le marché pour la part qui le concerne et s'engage à honorer les dépenses et à prévoir les crédits nécessaires dans son budget

ENTEND également la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur du fait que la valeur exprimée des besoins relève du seuil des procédures formalisées,

PREND ACTE que le groupement de commande est constitué pour une période de 3 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous documents à intervenir.

OBJET 5 : ATTRIBUTIONS N° DE RUE

Le Conseil Municipal décide d'octroyer un numéro de rue à :

- M. Thomas MULLER rue de Molsheim (section 3, parcelle 434) : n° 13
- EARL JOEL REISZ rue du Moulin (section 01, parcelle 057) : n° 5d

Vote « Pour » : 14

Vote « Abstention » : 1

Vote « Contre » : -

OBJET 6 : DESIGNATION D'UN MANDATAIRE POUR LA DEMANDE DE TRAVAUX FAITE PAR M. LE MAIRE EN SON NOM PERSONNEL

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va être intéressé à titre personnel par des travaux qu'il souhaite réaliser à titre personnel et que pour cela, il aura besoin d'une déclaration préalable de travaux. Or, selon l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable soit en son nom personnel, soit comme

mandataire, le Conseil Municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre toutes les décisions relatives à la délivrance d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. Monsieur le Maire se retire afin de ne pas prendre part à la décision puisqu'il est intéressé personnellement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** des membres présents, de désigner, **M. David WETTERWALD** pour prendre les décisions relatives à tout dépôt de permis de construire, déclarations préalables ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres documents.

OBJET 7 : CONTRAT DE PRET - FINANCEMENT TRAVAUX RUE PRINCIPALE -Phase II

Pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Principale (Phase II) pour un montant total de 50 000€, M. Le Maire a consulté 3 établissements bancaires et présenté les propositions à la Commission Financière. Le choix se porte sur le Crédit Mutuel de Westhoffen aux conditions suivantes :

- Montant 50 000€ sur 12 ans
- Taux : 0,65% (fixe)
- Remboursement trimestriel : 1 041,67€ + 0,65% en sus = 1 048,44€
- Echéances constantes
- 50€ frais de dossier

▪ **Coût total : 51 990,83€**

Les membres du Conseil Municipal à l'**unanimité**

- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.

Autorise Monsieur le maire à souscrire un emprunt permettant le financement du projet.

En vertu des dispositions de la loi du 22 juillet 1983, le Maire certifie sous sa responsabilité **le caractère exécutoire** des actes transmis au contrôle de légalité.

OBJET 8 : ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES JUIN 2021 : ORGANISATION ET PLANNING

Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Les scrutateurs nommés sont les membres du Conseil Municipal

Les assesseurs nommés sont :

Mme Evelyne LOEW, MM. Yves REISZ, Albert KISTER, Alfred LOEW, Jean MARCQUE

Autres membres du bureau de vote :

Mme Elisabeth OSTERMANN, Christiane SCHIMBERLE, Thérèse STROHMENGER (le 27/06), M. Guillaume OSTERMANN.

OBJET 9 : RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER

Les absences répétées de l'agent Christian RITTER pour cause de maladie, nous amène à réfléchir pour un éventuel recrutement saisonnier.

Pendant la période estivale, la charge de travail augmente considérablement, et M. Le Maire propose au membre du Conseil Municipal de recruter un agent saisonnier pour les mois de juillet et août, si toutefois l'arrêt maladie de Christian RITTER devait se prolonger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, la création d'un emploi d'adjoint Technique à temps complet, en qualité de contractuel.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 354, indice majoré :332

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement saisonnier d'activité : juillet et août 2021.

DIVERS :

- Vitesse : après les travaux de la rue Principale, M. Le Maire propose de limiter la vitesse dans toute la commune à 40 km/heure : ce point sera repris lors d'une prochaine séance.
- Aménagement (fleurissement) de la rue Principale.

Fin de séance : 21h55

Délibération certifiée exécutoire en vertu de sa transmission
Le 09/06/2021

Le Maire :
Gérard STROHMENGER



Les Conseillers Municipaux :

M. Frédéric BASTIAN :	M. Nathan MULLER :
Mme Constance COUTURE :	M. Cyrille MEYER :
M. Jean DREYFUSS :	M. Joël REISZ :
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS :	Mme Heike ROTHGERBER : absente
M. Jean-Renaud KLEIN :	M. Jean-Yves STOLLESTEINER :
Mme Sabrina LEHN :	M. David WETTERWALD :
M. Arnaud MERLIN :	Mme Nathalie WOLFF :